



MÉCANICIENS INDUSTRIELS - MILLWRIGHTS

Section locale 2182

9322, boulevard du Golf, Anjou Québec H1J 3A1

Téléphone : 514-322-2182 - Télécopieur : 514-322-5039

CODE D'ÉTHIQUE ET RÈGLES DE RÉGIE INTERNE EN ACCORD AVEC LE RÈGLEMENT SUR LE PERMIS DE SERVICE DE RÉFÉRENCE DE MAIN-D'ŒUVRE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION.

CODE D'ÉTHIQUE

- La section locale 2182 s'engage à proscrire toute forme de discrimination et d'intimidation.
- Il est strictement interdit de privilégier ou de favoriser un membre notamment pour un motif lié à la participation de ce salarié à des activités ou à des instances syndicales.
- Il est interdit de défavoriser un membre en raison de l'exercice d'un droit que lui confère la Loi ou un règlement pris pour son application.

RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

- Sous aucun prétexte un paiement de frais spécifiquement reliés à une référence de placement ou pour l'inscription à un service de référence de placement ne sera exigé.
- La référence d'emploi se fait uniquement en lien avec les critères exigés par l'employeur et les conditions personnelles du travailleur.